

Projet de réfection de la route 147 à Compton par le ministère des Transports

Dossier : 6211-06-055

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 19 janvier au 5 mars 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de réfection de la route 147 à Compton par le ministère des Transports* a pris fin le 5 mars 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié le 7 janvier 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 19 janvier au 5 mars 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Afin de solutionner un problème de sécurité routière et de fluidité de la circulation, le ministère des Transports du Québec (MTQ) projette la reconstruction complète d'un tronçon de 2,14 km de longueur de la route 147 au sud de la municipalité de Compton. Ce tronçon présenterait un taux d'accident élevé et est considéré comme très problématique en termes de sécurité routière par le MTQ. Le profil en palier de la route actuelle provoquerait des problèmes de visibilité pour les conducteurs et le niveau de service de la route pourrait atteindre, au cours des prochaines années, un niveau proche de la congestion. De plus, la route montrerait une détérioration progressive de la chaussée. La route serait modifiée afin d'éliminer les creux et les bosses et afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation. Le coût de la reconstruction complète est estimé à 1 675 000 \$. Le MTQ souhaite que l'ensemble des travaux se déroule durant l'année 2010, sous réserve de l'obtention des autorisations gouvernementales.

(Extrait du communiqué émis le 19 janvier 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

La circulation

- les problématiques de sécurité de la route actuelle ;
- la vitesse des véhicules lorsqu'ils arrivent dans la zone qui suit la zone de 90 km/h ;
- la possibilité de réduire la zone à 50 ou à 70 km/h tout le long du trajet au lieu du 90 km/h actuel ;
- la vitesse des véhicules dans la nouvelle pente, qui serait plus régulière ;
- la possibilité que ce secteur devienne urbain et l'ajout d'espace pour les trottoirs, le cas échéant ;
- l'amélioration de la fluidité de la circulation après les travaux ;
- l'accotement pour les cyclistes.

Les impacts pour les terrains privés et les résidences

- les motifs de l'élargissement de la voie de circulation et de l'emprise ;
- la proximité des résidences par rapport au nouveau tronçon ;
- la perte de superficie de terrain ;
- l'emplacement et la préservation des ruisseaux après la réfection ;
- les diverses options pour le drainage ;

- les problématiques d'inondation actuelles et à venir lors de période de dégel en raison de l'élévation de la route ;
- le dynamitage et ses conséquences sur les fondations des maisons, de même que les méthodes d'évaluation de ces conséquences ;
- la nécessité du déboisement d'une érablière et les méthodes de compensation, tant pour les érablières en exploitation que pour celles qui ne sont pas exploitées;
- la possibilité de rencontres individuelles entre le promoteur et les résidents touchés et les modalités de ces rencontres ;
- le remboursement des coûts pour le renouvellement de certificat de localisation.

L'eau potable

- les analyses du taux de sel dans les puits d'eau potable ;
- la préservation d'un puits de surface dont l'excédant est utilisé pour l'irrigation et la localisation du puits sur les cartes du projet ;
- l'approvisionnement en eau des puits durant le dynamitage ;
- le moment où les puits seraient déplacés ;
- la trop grande proximité entre les puits et la nouvelle route.

Le contact avec le promoteur et la municipalité

- la difficulté à joindre le promoteur pour faire une proposition de modification ;
- la non participation de la municipalité dans le dossier.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Compton <i>Accès Internet gratuit</i>	29, chemin de Hatley, suite 202, Compton
Municipalité de Compton	3, chemin de Hatley, Compton

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
28 janvier 2010		Le Progrès de Coaticook
30 janvier 2010	La Presse	
30 janvier 2010	Le Soleil	
30 janvier 2010	La Tribune	
4 février 2010		Le Progrès de Coaticook

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
19 janvier 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de l'Estrie	120	Site du BAPE
11 février 2010 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de l'Estrie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	11 février 2010
Lieu	Centre communautaire de Compton, 29, chemin de Hatley, Compton
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication
Promoteur	M. Louis Ferland, directeur régional, MTQ M. Jules Proteau, chargé de projet en environnement, MTQ M. Patrice Bigras, mandataire de l'étude d'impact, Teknika HBA inc.
Assistance	50 personnes
Durée	1 h 30

Les relations de presse

Deux médias étaient représentés lors de la séance d'information, soit *La Tribune* et *Le Progrès de Coaticook*.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par le quotidien *La Tribune* et par l'hebdomadaire *Le Progrès de Coaticook*. On faisait mention des caractéristiques du projet et de la séance d'information du 11 février. À la suite de la séance d'information, le quotidien *La Tribune*, l'hebdomadaire *Le Progrès de Coaticook* de même que la station CBF (SRC-R1) de Sherbrooke ont abordé le projet. On y mentionnait la tenue de la séance d'information, l'appui des citoyens de Compton à la modification de la route 147, de même que les motifs expliquant cette réfection et les caractéristiques du projet.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Karine Lavoie, conseillère en communication
Québec, le 11 mars 2010